



A.4 - Conservation des eaux:

Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
Cours d'eau concernés: Le long de la ravine des Prés et le rû des Saulots

AC.1 - Conservation du patrimoine:

Servitudes de protection des monuments historiques.

→ → → - Edifice classé: Sépulture néolithique

⊙ - Edifice inscrit: Ruine de la tour carrée du Mesnil-Renard

AC.2 - Protection des sites Naturels et Urbains:

Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

- Site inscrit: Forêt de Rosny

----- I.3 - Canalisation de gaz:
Servitudes relatives à l'établissement de canalisations et transport de distribution de gaz.

→ → → I.4 - Canalisations électriques:
Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.

⊙ I.7 - Stockage souterrain de gaz:
Servitudes de protection relative au stockage souterrain de gaz combustible dans des formations naturelles.

Ouvrages concernés:
- Périmètre de stockage souterrain de la commune de Saint Illiers la Ville
- La totalité du territoire communal est également inclus dans le périmètre de protection de ce stockage

I.6 - Mines et carrières: TOTALITE DE LA COMMUNE

Servitudes relatives à l'exploitation du sous-sol.
La commune est incluse en totalité dans le périmètre de la zone spéciale de recherche et d'exploitation de carrières, de sables et de graviers d'alluvions.

----- EL.3 - Halage et marche-pied:
Servitudes de halage et de marche-pied le long des bords des dits fleuves et rivières ainsi que sur les îles.
Toutes les rives de la Seine sont concernées par une servitudes de halage.

▨ I.1 - Voies ferrées:
Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

PT.3 - Réseaux:
Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Ouvrages concernés:
- Cable n°F 303 posé en pleine terre: Aubergenville-Rouen
- Cable RG 78976 et RG 78977 posés en conduite unitaire et multiples ou en pleine terre

▨ Périmètre de Protection Immédiate (PPI) du forage n°0151-6X-0115/F2 (Arrêt préfectoral du 1/12/2006)

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles: PPR
(voir Plan de servitudes n°3b)